

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1744

2 août 2011

### SOMMAIRE

Abacus Solutions S.A. ....	83702	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. ..	83709
Afschrift S.E. ....	83666	Lunchtime S.à r.l. ....	83692
ALVA Luxembourg S.A. ....	83666	Luxart S.à r.l. ....	83693
Basinco Holdings S.A., SPF ....	83666	Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l. .....	83700
Carrera Invest S.A. ....	83689	Lux Home Distribution S.A. ....	83709
Conlog S.A. ....	83689	LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG ....	83682
Cotulux ....	83668	Matéris Holding Luxembourg ....	83702
Dawn S.A. ....	83694	Merlin Finance S.A. ....	83684
ElektroLeistungen & Systeme s.à r.l. ....	83697	M.H. Luxembourg S.A. ....	83709
Esker International S.A. ....	83701	MLM Cartes S.à r.l. ....	83697
Euroports Benelux S.A. ....	83668	Moly-Cop Group ....	83682
Evanio Holdings S.A. SPF ....	83691	Navcon S.A. ....	83667
FP-EMV S.à r.l. ....	83710	Neucol Holding S.à r.l. ....	83702
Fragrana S.A., SPF ....	83667	Orchard Capital S.à r.l. ....	83680
HICL Infrastructure 1 S.à r.l. ....	83683	Osdi ....	83707
HICL Infrastructure 2 S.à r.l. ....	83687	Parfipar S.A. ....	83711
Infomax Investments S.à r.l. ....	83687	Parity Property Holding S.A. ....	83684
Institut de Formation Sectoriel du Bâti- ment S.A. ....	83690	PERSEO Luxembourg GmbH ....	83711
Integrate ....	83695	Phoenix Acquisition Company Sarl ....	83709
Investimmo S.A. ....	83694	RM2 International S.A. ....	83670
Kerten Investments S.à r.l. ....	83691	Skype Global S.à r.l. ....	83674
Kerten Investments S.à r.l. ....	83691	Skype Global S.à r.l. ....	83668
Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. ....	83691	Soparsec S.A., SPF ....	83667
Leopard Germany Bero 2 S.à r.l. ....	83698	SPF Finanz S.A. - Société de gestion de pa- trimoine familial ....	83699
LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	83684	SR Promotions S.à r.l. ....	83687
LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. .....	83701	United Intercom S.A. ....	83712
LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. .....	83708	Wengler-Stein s.à r.l. ....	83711
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. .....	83701	Whitebay S.A. ....	83711
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. .....	83678	Whitebay S.A. ....	83710
LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. .....	83708	Wickla Management S.A. ....	83668
		Wincom Investment SA ....	83710

**ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.956.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 août 2011 à 15.30 heures par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, dont l'étude est sise à L-1319 Luxembourg, 101 rue Cents.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011107562/14.

---

**Afschrift S.E., Société Européenne.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 125.811.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 août 2011 à 15.00 heures par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, dont l'étude est sise à L-1319 Luxembourg, 101 rue Cents.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900 et modification subséquente de l'article 2 des statuts;
2. Mise en liquidation de la Société;
3. Désignation de BIG GRIZZLY S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

Les Actionnaires sont avisés que le point 2 de l'ordre du jour est soumis aux quorums de présence et de vote prévus à l'article 38 des statuts.

*Le Conseil de direction.*

Référence de publication: 2011107563/17.

---

**Basinco Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).**  
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 18.684.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 19 août 2011 à 11.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du Commissaire-vérificateur
2. Décharge à donner au Liquidateur
3. Décharge à donner à la Gérance
4. Clôture de la liquidation et indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit actionnaire ou non, une action donnant droit à une voix.

Les votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la société au plus tard deux jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2011107564/23.

---

**Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mardi 23 août 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011109429/755/18.

---

**Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 18 août 2011 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2011.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2011109495/1023/16.

---

**Navcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 135.811.

The shareholders of NAVCON S.A. are hereby convened to attend the  
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING  
of the company to be held at the registered office in Luxembourg on 11 August 2011 at 2:00 p.m. in order to take decisions on the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Directors Reports and of the Statutory Auditor Reports on the Company's statutory financial statements as at 30 November 2010;
2. Approval of the annual accounts for the financial year ending as at 30 November 2010;
3. Allocation of the results;
4. Confirmation of the financial position of the Company relating to article 100 of the amended law of 10th August 1915 concerning commercial companies;
5. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011100483/20.

---

**Cotulux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 11 août 2011 à 16.00 heures au siège de la société à Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société;
5. Démission du réviseur d'entreprises agréé, nomination d'un réviseur d'entreprises agréé en remplacement;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011102171/832/19.

---

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.564,90.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073692/11.

(110081764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 131.235.

**Wickla Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 65.942.

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Patrick BIESDORF, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «Euroports Benelux S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, me Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.235, constituée par acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2193 du 4 octobre 2007 (ci-après, "Euroports Benelux S.A."),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 22 juin 2011, dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, et

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «Wickla Management S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, me Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65942, constituée par acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 30 octobre 1998 (ci-après, "Wickla Management S.A."),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 22 juin 2011 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dans sa qualité décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

### PROJET DE FUSION

1) Lors de leurs réunions du 22 juin 2011, les conseils d'administration des sociétés prémentionnées ont pris la décision de réaliser une fusion par absorption de Wickla Management S.A. par Euroports Benelux S.A., ayant pour effet de transférer l'ensemble des éléments d'actif et de passif de Wickla Management S.A. à Euroports Benelux S.A., conformément aux Articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

2) Euroports Benelux S.A., a un capital social qui est fixé à trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante (1.397.240) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérés, et détient l'intégralité du capital social de Wickla Management S.A. s'élevant à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250-EUR) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions sans désignation de la valeur nominale.

3) Euroports Benelux S.A. (la "Société Absorbante") entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la Loi et les textes subséquents, avec Wickla Management S.A. (la "Société Absorbée" et, ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") par absorption de cette dernière.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au premier janvier 2011.

5) Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou détenteurs de titres autres que les actions.

6) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

7) La fusion prendra effet entre parties et vis-à-vis des tiers au 31 juillet 2011, après publication du présent projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

8) L'actionnaire de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) L'actionnaire de la Société Absorbante, qui disposera de plus de 5% des actions du capital souscrit, a le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition,

10) A défaut de réquisition d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 7) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi, à l'exception du paragraphe (1) (b) de cet article.

11) La fusion s'effectuera sur base de la valeur comptable.

12) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

13) La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

14) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

#### *Remises de titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments de droit apportés.

#### *Frais et Droits*

Les dépenses, frais, honoraires, rémunérations et charges de toutes espèces dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante et sont estimés à environ 1.150,- EUR.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'existence et de la légalité des actes et des formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes ainsi que du présent projet de fusion.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.BIESDORF, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29286. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011108527/91.

(110124412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**RM2 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

In the year two thousand eleven, on the 28<sup>th</sup> of July.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23<sup>rd</sup>, 2007 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19<sup>th</sup>, 2007, modified for the last time on May 5<sup>th</sup>, 2011 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1544 of July 12<sup>th</sup>, 2011 (hereafter the "Company").

The General Meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karin Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened by registered letter sent on July 20<sup>th</sup>, 2011.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 81.070 shares of the 110.000 (one hundred ten thousand) shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
- IV. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1. Renewal of the existing authorized share capital of the Company for a period of five years;
2. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of 32.860,-usd so as to raise it from its current amount of 200.000,-usd to the amount of 232.860,-usd;
3. Authorization to the board of directors for a period of five years (i) to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized capital in one or several issues with or without issue premium by contribution in kind or cash, (ii) for the purpose of (a) the exercise of warrants issued over shares of the Company up to the amount of 90.000,-usd, (b) the exercise of warrants to be issued over shares of the Company up to the amount of 20.000,-usd (c) and the exercise of subscription rights to be issued over shares of the Company up to the amount of 12.860,-usd (iii) and to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued;
4. Amendment of paragraph 5 and follows of article 5 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;
5. Miscellaneous.

These facts being reported to and acknowledged by the General Meeting, the latter unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decided to renew the existing authorized share capital of the Company for a period of five years from the date of publication of the present deed.

*Second resolution*

After a careful review of the report of the board of directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), the General Meeting decided the increase of the authorized share capital of the Company by an amount of 32.860,-usd so as to raise it from its current amount of 200.000,-usd to the amount of 232.860,-usd as follows:

The authorized share capital of the Company is set at 232.860,-usd divided into:

- 23.286 Class A shares
- 23.286 Class B shares
- 23.286 Class C shares
- 23.286 Class D shares
- 23.286 Class E shares
- 23.286 Class F shares
- 23.286 Class G shares
- 23.286 Class H shares
- 23.286 Class I shares
- 23.286 Class J shares

each share with a nominal value of 1,-usd and with such rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purposes of (a) the exercise of warrants issued over shares of the Company up to the amount of 90.000,-usd, (b) the exercise of warrants to be issued over shares of the Company up to the amount of 20.000,-usd (c) and the exercise of subscription rights to be issued over shares of the Company up to the amount of 12.860,-usd.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting decided to modify paragraph 5 and follows of article 5 of the by-laws which will now be read as follows:

“ **5.5.** The authorized share capital of the Company is set at 232.860,-usd divided into:

- 23.286 Class A shares
- 23.286 Class B shares
- 23.286 Class C shares
- 23.286 Class D shares
- 23.286 Class E shares
- 23.286 Class F shares
- 23.286 Class G shares
- 23.286 Class H shares
- 23.286 Class I shares
- 23.286 Class J shares

each share with a nominal value of 1,-usd and with such rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation.

5.5.1. The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

5.5.2. The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purposes of (a) the exercise of warrants issued over shares of the Company up to the amount of 90.000,-usd, (b) the exercise of warrants to be issued over shares of the Company up to the amount of 20.000,-usd (c) and the exercise of subscription rights to be issued over shares of the Company up to the amount of 12.860,-usd.



These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn, the undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail, done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société “RM2 INTERNATIONAL S.A.”, société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du 23 octobre 2007 par devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié pour la dernière fois par acte du 5 mai 2011 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1544 du 12 juillet 2011 (ci-après la “Société”).

L'Assemblée Générale est présidée par Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Me Karin Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Me Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettres recommandées envoyées le 20 juillet 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Il ressort de la liste de présence que 81.070 actions des 110.000 (cent dix mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renouvellement du capital autorisé existant de la Société pour une période de cinq ans;

2. Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de 32.860,-usd pour le porter de son montant actuel de 200.000,-usd au montant de 232.860,-usd;

3. Autorisation au conseil d'administration pour une période de cinq ans (i) d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec ou sans prime d'émission par apport en nature ou en numéraire, (ii) pour les besoins de (a) l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société à concurrence de 90.000,-usd, (b) l'exercice de warrants à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 20.000,-usd (c) et l'exercice de droits de souscription à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 12.860,-usd, (iii) et de procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre;

4. Modification des alinéas 5 et suivants de l'article 5 de statuts afin de refléter les décisions prises;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée Générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le capital autorisé existant de la Société pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte.



### Seconde résolution

Après une revue attentive du rapport du conseil d'administration établi par référence à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée Générale a décidé l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de 32.860,-usd pour le porter de son montant actuel de 200.000,-usd au montant de 232.860,-usd comme suit:

Le capital social autorisé de la Société est fixé à 232.860,-usd divisé en:

- 23.286 actions de Classe A;
- 23.286 actions de Classe B;
- 23.286 actions de Classe C;
- 23.286 actions de Classe D;
- 23.286 actions de Classe E;
- 23.286 actions de Classe F;
- 23.286 actions de Classe G;
- 23.286 actions de Classe H;
- 23.286 actions de Classe I;
- 23.286 actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de 1,-usd et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de (a) l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société à concurrence de 90.000,-usd, (b) l'exercice de warrants à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 20.000,-usd (c) et l'exercice de droits de souscription à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 12.860,-usd.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

### Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier les alinéas 5 et suivants de l'article 5 de statuts lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

« **5.5.** Le capital social autorisé de la Société est fixé à 232.860,-usd divisé en:

- 23.286 actions de Classe A;
- 23.286 actions de Classe B;
- 23.286 actions de Classe C;
- 23.286 actions de Classe D;
- 23.286 actions de Classe E;
- 23.286 actions de Classe F;
- 23.286 actions de Classe G;
- 23.286 actions de Classe H;
- 23.286 actions de Classe I;
- 23.286 actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de 1,-usd et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

5.5.1. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.5.2. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de (a) l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société à concurrence de 90.000,-usd, (b) l'exercice de warrants à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 20.000,-usd (c) et l'exercice de droits de souscription à émettre sur les actions de la Société à concurrence de 12.860,-usd.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108015/222.

(110124277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.564,90.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of the month of April.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skype Global S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.", by deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 29, 2008, under number 2374. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 March 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Antoine Daurel, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Paul Florin, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Paul Florin residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and fifty-five thousand nine hundred (9,455,900) shares in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five United States Dollars and ninety cents (USD 5.90) so as to bring it from its current amount of ninety-four thousand three hundred and sixty-seven United States Dollars and thirty cents (USD 94,367.30) to ninety-four thousand three hundred and seventy-three United States Dollars and twenty cents (USD 94,373.20) by the issue of 59 class A shares, 59 class B shares, 59 class C shares, 59 class D shares, 59 class E shares, 59 class F shares, 59 class G shares, 59 class H shares, 59 class I shares, and 59 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of two hundred thousand six hundred and forty-one United States Dollars and thirty cents (USD 200,641.30); subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

*First resolution*

The shareholders resolved on the issued share capital of the Company by an amount of five United States Dollars and ninety cents (USD 5.90) so as to bring it from its new current amount of ninety-four thousand five hundred fifty-nine United States Dollars (USD 94,559) to ninety-four thousand five hundred and sixty-four United States Dollars and ninety cents (USD 94,564.90) by the issue of 59 class A shares, 59 class B shares, 59 class C shares, 59 class D shares, 59 class E shares, 59 class F shares, 59 class G shares, 59 class H shares, 59 class I shares, and 59 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of two hundred thousand six hundred and forty-one United States Dollars and thirty cents (USD 200,641.30).

*Second resolution*

There then appeared Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Antoine Daurel, prenamed, by virtue of a proxy under private seal (said proxy, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities), who subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash of an amount of two hundred thousand six hundred and forty-one United States Dollars and thirty cents (USD 200,641.30), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount, an amount of five United States Dollars and ninety cents (USD 5.90) is allocated to the share capital of the Company and the remaining two hundred thousand six hundred and thirty-five United States Dollars and forty cents (USD 200,635.40) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand five hundred and sixty-four United States Dollars and ninety cents (USD 94,564.90).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class H shares (the "Class H Shares");
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class I shares (the "Class I Shares"); and
- nine hundred forty-five thousand six hundred and forty-nine (945,649) class J shares (the "Class J Shares").

All these nine million four hundred and fifty-six thousand four hundred and ninety (9,456,490) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a

French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

a été tenue une assemblée extraordinaire des associés de Skype Global S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de «SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.» suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2374 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, du 31 mars 2011, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Antoine Daurel, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Paul Florin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Paul Florin, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les neuf millions quatre cent cinquante-cinq mille neuf cents (9.455.900) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

A. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 5,90) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-sept dollars américains et trente cents (USD 94.367,30) à quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-treize dollars américains et vingt cents (USD 94.373,20) par l'émission de 59 parts sociales de classe A, 59 parts sociales de classe B, 59 parts sociales de classe C, 59 parts sociales de classe D, 59 parts sociales de classe E, 59 parts sociales de classe F, 59 parts sociales de classe G, 59 parts sociales de classe H, 59 parts sociales de classe I et 59 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de deux cent mille six cent quarante-et-un dollars américains et trente cents (USD 200.641,30); souscription des nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales de classe J, par Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands)..

B. Divers.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par une décision prise à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 5,90), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-neuf dollars américains (USD 94.559) à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.564,90), par l'émission de 59 parts sociales de classe A, de 59 parts sociales de classe B, de 59 parts sociales de classe C, de 59 parts sociales de classe D, de 59 parts sociales de classe E, de 59 parts sociales de classe F, de 59 parts sociales de classe G, de 59 parts sociales de classe H, de 59 parts sociales de classe I, et de 59 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de deux cent mille six cent quarante et un dollars américains et trente cents (USD 200.641,30).

#### *Deuxième résolution*

A comparu par la suite Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son commandité Skype Management GP, Ltd., une société soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Antoine Daurel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé (ladite procuration,

après avoir été paraphée par le bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier) qui a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01), chacune par apport en numéraire d'un montant de deux cent mille six cent quarante et un dollars américains et trente cents (USD 200.641,30), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, une somme de cinq dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 5,90) est allouée au capital social de la Société et le solde de deux cent mille six cent trente-cinq dollars américains et quarante cents (USD 200.635,40) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.564,90).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- neuf-cent quarante-cinq mille six cent quarante-neuf (945.649) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces neuf millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix (9.456.490) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les mandataires ont signés ensemble ont signés ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, P. FLORIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17641. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073691/205.

(110081228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

—  
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by Ms Julie CARBIENER, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 16 May 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.302, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 960 of 18 April 2008, that has been amended for the last time by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of the said notary Martine SCHAEFFER, dated 30 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1009 of 14 May 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 88,625 (eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 75,625 (seventy-five thousand six hundred twenty-five euro) to raise it to an amount of EUR 164,250 (one hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 605 (six hundred five) new shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of EUR 87.74 (eighty-seven euro and seventy-four cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 88,625 (eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 709 (seven hundred nine) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 75,625 (seventy-five thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 164,250 (one hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro), represented by 1,314 (one thousand three hundred fourteen) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 605 (six hundred five) new shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of EUR 87.74 (eighty-seven euro and seventy-four cent).

All the 605 (six hundred five) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 75,712.74 (seventy-five thousand seven hundred twelve euro and seventy-four cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 1,314 (one thousand three hundred fourteen) shares issued by the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:



" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 164,250 (one hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro), represented by 1,314 (one thousand three hundred fourteen) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Mademoiselle Julie CARBIENER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 mai 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.302, constituée selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 18 avril 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement dudit notaire Martine SCHAEFFER, du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 14 mai 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 88.625 (quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 75.625 (soixante-quinze mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 164.250 (cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 605 (six cent cinq) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 87,74 (quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 88.625 (quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 709 (sept cent neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 75.625 (soixante-quinze mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 164.250 (cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.314 (mille trois cent quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 605 (six cent cinq) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de



EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 87,74 (quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze cents).

L'ensemble des 605 (six cent cinq) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 75.712,74 (soixante-quinze mille sept cent douze euros et soixante-quatorze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 1.314 (mille trois cent quatorze) parts sociales émises par la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 164.250 (cent soixante- quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.314 (mille trois cent quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011 LAC/2011/22884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072881/143.

(110080427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

#### **Orchard Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.192.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of May,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of partners of Orchard Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (the "Company"), recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.192, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 6 February 2008.

The meeting is opened at 11.45 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of Article 11, second paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company is managed by a board of managers, composed at all time of at least four (4) managers."

II. That the sole represented shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder signed by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and the represented shareholder declares that it has had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that it has renounced to any prior written convening notice.

IV. That the present meeting, representing the entire corporate capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The sole shareholder then takes the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolves to amend the 2<sup>nd</sup> paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company is managed by a board of managers, composed at all time of at least four (4) managers."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date indicated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the persons appearing, the said persons, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Orchard Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.192, constituée par acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, numéro 313 du 6 février 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour*

I. Modification du deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, de manière à lui donner la teneur suivante:

«La Société est dirigée par un conseil de gérance composé à tout moment d'au moins quatre (4) membres».

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été signée par les comparants.

III. Il apparaît, selon la liste de présence, que l'intégralité du capital social est représenté, et l'associé représenté déclare qu'il a été informé et a eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et qu'il a renoncé à toute convocation écrite préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique prend ensuite la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, de manière à lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société est dirigée par un conseil de gérance composé à tout moment d'au moins quatre (4) membres.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011 /22468. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011075440/93.

(110083019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.000.050,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

—  
Veuillez prendre note du changement de la dénomination de l'associé OMMG UK LIMITED en:  
ONESTEEL UK HOLDINGS LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOLY-COP GROUP

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011072187/15.

(110080105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.300.

—  
Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch an der Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82300 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1141 vom 11. Dezember 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung:*

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.
- 2) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung des zehnten (10.) Artikels der Satzung.
- 3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zehn (10.) folgenden Wortlaut:

“ **Art. 10.** Für alle Geschäfte wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates vertreten.

Für alle Geschäfte, welche der täglichen Geschäftsführung entsprechen, und unabhängig von ihrem Wert, wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates verpflichtet.”

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch/Alzette Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072142/57.

(110080266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

—  
EXTRAIT

Le siège social du réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir KPMG Audit, est désormais situé au:  
- 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à.r.l.

Société anonyme

Référence de publication: 2011072821/14.

(110080834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Merlin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 113.900.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 19 mai 2011*

Le conseil d'administration décide de nommer avec effet immédiat en tant que président Monsieur Marco Gostoli, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2011072895/15.

(110081027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 53.262.

—  
*Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2011*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Matthieu Boone comme Administrateur avec effet au 11 mai 2011.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Administrateur Monsieur Jos Destrooper, demeurant au 5 Warande, B-9890 Gavcre, avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Matthieu Boone démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2013.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Jan Boone, demeurant au 91A, Hollenaarsstraat, B-9041 Oostakker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011074130/21.

(110082674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 156.772.

—  
L'an deux mille onze, le dix mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARITY PROPERTY HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 156.772, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2810 du 22 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Janika KOLK, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor PROSHIN, administrateur de sociétés, demeurant à Lipetski region, Dankovski district, Engels Street 34, Russie.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Libération supplémentaire du capital social à concurrence de 75% et pouvoir à donner à chaque administrateur, afin de procéder aux inscriptions afférentes dans les registres sociaux et d'accomplir toutes formalités nécessaires.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CHF 2.000.- (deux mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 5.500.000.- (cinq millions cinq cent mille francs suisses) à CHF 5.502.000.- (cinq millions cinq cent deux mille francs suisses), par l'émission de 2 (deux) nouvelles actions de CHF 1.000.- (mille francs suisses), à souscrire par les 2 actionnaires minoritaires, chacun pour une action, par apport en numéraire.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CHF 4.979.310.- (quatre millions neuf cent soixante-dix mille trois cent dix francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 5.502.000.- (cinq millions cinq cent deux mille francs suisses) à CHF 10.481.310.- (dix millions quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent dix francs suisses), sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale des actions, chaque actionnaire souscrivant en proportion de sa participation dans le capital, par apport en numéraire.

4.- Modification afférente de l'article 7, paragraphe 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à CHF 10.481.310.- (dix millions quatre cent quatre-vingt un mille trois cent dix francs suisses), représenté par 5.502 (cinq mille cinq cent deux) actions d'une valeur nominale de CHF 1.905.- (mille neuf cent cinq francs suisses) chacune».

5.- Modification du pouvoir de signature de la société, laquelle sera désormais engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B ou (ii) par la signature individuelle d'un administrateur de la catégorie A, ou (iii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

6.- Modification afférente de l'article 11, paragraphe 7 des statuts.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée constate une libération supplémentaire de capital à concurrence de 75% de toutes les actions représentatives du capital social, suite aux versements de fonds effectués par les actionnaires, à hauteur de CHF 4.125.000.- (quatre millions cent vingt-cinq mille francs suisses), la preuve desdits versements résulte d'un certificat bancaire dont une copie est annexée aux présentes.

Le capital social actuel de CHF 5.500.000.- (cinq millions cinq cent mille francs suisses) est donc dorénavant entièrement libéré.

L'assemblée donne pouvoir à chaque administrateur, afin de procéder aux inscriptions afférentes dans les registres sociaux et d'accomplir toutes formalités nécessaires.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter du capital social à concurrence d'un montant de CHF 2.000.- (deux mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 5.500.000.- (cinq millions cinq cent mille francs suisses) à CHF 5.502.000.- (cinq millions cinq cent deux mille francs suisses), par l'émission de 2 (deux) nouvelles actions de CHF 1.000.- (mille francs suisses), à souscrire par les 2 actionnaires minoritaires, chacun pour une action, par apport en numéraire.

*Troisième résolution:*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire majoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2 (deux) actions nouvelles, les actionnaires minoritaires:

- a) M. Igor Shusharev, pour une (1) action;
- b) M. Aslan Bifov, pour une (1) action.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs, prénommés, représentés par Monsieur Victor Proshin, administrateur de sociétés, demeurant à Lipetski region, Dankovski district, Engels Street 34, Russie.

en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux deux (2) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CHF 2.000.- (deux mille francs suisses).

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CHF 4.979.310.- (quatre millions neuf cent soixante-dix neuf mille trois cent dix francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 5.502.000.- (cinq millions cinq cent deux mille francs suisses) à CHF 10.481.310.- (dix millions quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent dix francs suisses), sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale des actions, chaque actionnaire souscrivant en proportion de sa participation dans le capital, par apport en numéraire.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires actuels.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs, prénommés, représentés par Monsieur Victor Proshin, administrateur de sociétés, demeurant à Lipetski region, Dankovski district, Engels Street 34, Russie.

en vertu de procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital en proportion de leur participation dans la société et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CHF 4.979.310.- (quatre millions neuf cent soixante-dix neuf mille trois cent dix francs suisses).

*Sixième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à CHF 10.481.310.- (dix millions quatre cent quatre-vingt un mille trois cent dix francs suisses), représenté par 5.502 (cinq mille cinq cent deux) actions d'une valeur nominale de CHF 1.905.- (mille neuf cent cinq francs suisses) chacune».

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la société et de modifier en conséquence le septième paragraphe de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société sera désormais engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B ou (ii) par la signature individuelle d'un administrateur de la catégorie A, ou (iii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. KOLK, V. PROSHIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21294. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011072218/117.

(110079764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



**HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

—  
EXTRAIT

Le siège social du réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir KPMG Audit, est désormais situé au:  
- 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

*Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à.r.l.*

Société anonyme

Référence de publication: 2011072823/14.

(110080833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 28.600,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.245.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 mai 2011*

L'associé unique de la Société a décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.
2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de classe B pour une durée indéterminée, avec effet immédiat

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011072827/16.

(110080964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**SR Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 139.192.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1- Monsieur Samuel RIGO, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1967, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers (France);

2- M2S investissements S.à r.l., avec siège social à L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 153080, ici représentée par son gérant unique Monsieur Antonio dit Anthony SGRO, gérant de sociétés, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue des Fraisiers (France).

3- KINT4 S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145746, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon (Belgique); et

4- L.T.I. S.à r.l., avec siège social à L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137384, ici représentée par Monsieur Éric SACCUCCI, entrepreneur de construction, né à Metz (France) le 25 avril 1964, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que les comparants sub 1 à 4, précitées sont les seuls associés actuels de SR PROMOTIONS S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, rue Romain Fandel L – 4149 Esch sur Alzette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139192 (la

«Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 139192 du 1<sup>er</sup> juillet 2008 numéro 1610;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS EUR 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés décident de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales afin que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par SIX CENTS (600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Chacun des comparants sub 1 à 4 échange les 125 anciennes parts sociales de EUR 25 chacune lui appartenant contre 150 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS EUR 12.500,-), représenté par SIX CENTS (600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

ENSUITE LES COMPARANTS SUB 1 A 4 ONT REQUIS LE NOTAIRE INSTRUMENTANT D'ACTER LES CESSIONS DE PARTS SOCIALES SUIVANTES:

Monsieur Samuel RIGO, prénommé, déclare par la présente céder les 150 parts sociales qu'il détient dans la Société, au prix convenu entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire comme suit:

- 50 (cinquante) parts sociales de la Société à M2S investissements S.à r.l., précitée, qui accepte;
- 50 (cinquante) parts sociales de la Société à KINT4 S.A., précitée, qui accepte; et
- 50 (cinquante) parts sociales de la Société à L.T.I. S.à r.l., précitée, qui accepte.

Suite à cette cession de parts, les comparants sub 2 à 4 sont devenus les trois seuls associés de la Société, et en cette qualité ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution:*

Les associés déclarent que la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

- M2S investissements S.à r.l., précitée, .....	200 parts sociales
- KINT4 S.A., précitée, .....	200 parts sociales
- L.T.I. S.à r.l., précitée, .....	200 parts sociales
TOTAL: .....	600 parts sociales

*Troisième résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social à L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

*Quatrième résolution:*

Les associés décident que dorénavant toutes décisions des associés outre les résolutions modifiant les statuts ne seront valablement prises qu'après avoir été adoptées par la majorité des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Les associés décident par conséquence d'insérer un nouvel article dans les statuts de la Société qui portera le numéro 12 dont la teneur est la suivante:

« **Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Toutes décisions outre les résolutions modifiant les présents statuts ne sont valablement prises qu'après avoir été adoptées par la majorité des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.» Les anciens articles 12 à 15 sont re-numérotés et porteront les numéros 13 à 16.

*Cinquième résolution:*

Les associés actent et acceptent la démission de Monsieur Samuel RIGO de son poste de gérant et lui accordent décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Intervention*

Ensuite, Monsieur Anthony SGRO, précité, agissant en sa qualité de gérant de la Société est intervenu et a déclaré ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé) Anthony Sagro, Pascal Kintziger, Éric Saccucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2011. LAC / 2011 / 24682. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011082473/88.

(110092058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Conlog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.339.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2011 que:

- La démission de Messieurs Max GALOWICH et Georges GREDT de leur fonction d'administrateur est acceptée.

- La démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est acceptée.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011073483/15.

(110081844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Carrera Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.955.

L'an deux mille onze.

Le huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CARRERA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial", ci-après dénommée la "Société", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 36955, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 412 du 30 octobre 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2433 du 11 novembre 2011.

Le capital social s'élève à cent trente mille Euros (EUR 130.000,-) représenté par cinq mille deux cent quarante-trois (5.243) actions sans désignation de valeur nominale, à savoir quatre cent cinquante-deux (452) actions ordinaires de catégorie A et quatre mille sept cent quatre-vingt-onze (4.791) actions de catégorie B rachetables.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par

les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Madame Virginie DOHOGNE, présidente du conseil d'administration, Madame Mounira MEZIADI et Monsieur Hugo FROMENT, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2011. Relation: EAC/2011/5075. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072723/69.

(110080962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072828/10.

(110080476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072852/10.

(110080651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Evanio Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 66.289.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son Administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 24 mai 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 24 mai 2011,

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 24 mai 2011.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant permanent

Référence de publication: 2011073511/19.

(110081541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.225.366,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 125.704.

*Extraits des résolutions prises à Luxembourg en date du 17 mai 2011 par l'assemblée générale extraordinaire des associés et par le conseil de gérance*

1. - L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

- L'assemblée décide de nommer, en qualité de nouveau gérant de la Société, Monsieur Philippe CHAN, comptable, né le 15 novembre 1974 à l'île Maurice, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une durée illimitée.

2. Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072855/18.

(110080955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.704.

D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre la société KERTEN INVESTMENTS S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.704, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse et l'agent domiciliaire, Maître François BROUXEL, n'a pas été renouvelée et a pris fin avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M<sup>e</sup> François BROUXEL

Un mandataire

Référence de publication: 2011072854/13.

(110080804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5324 Itzig, 4, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 87.860.

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Mario Derikx, juriste, né à Lommel (B) le 5 juillet 1967 demeurant professionnellement à L-5969 Itzig, 57, rue de la Libération; et

2) Madame Lieve Nuyts, informaticienne, née à Lommel (B) le 18 décembre 1969 demeurant professionnellement à L-5969 Itzig, 57, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Mario Derikx et Madame Lieve Nuyts, précités sont les seuls associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée Lunchtime S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 57, rue de la Libération à L – 5969 Itzig, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87860 (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C du 2 septembre 2002, numéro 1268;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 901234 du 21 mai 2008. 2002 24 08527

- que le capital social de la Société est fixé à trente-six mille Euros (36.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de trois cent soixante Euros (360,-) chacune.

Ensuite Madame Lieve Nuyts, prénommée, a déclaré par la présente céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Mario Derikx, prénommé qui accepte au prix global convenu entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés déclarent que la répartition des parts sociales de la Société est désormais la suivante:

1) Monsieur Mario Derikx, précité . . . . .	51 parts sociales
2) Madame Lieve Nuyts, précitée . . . . .	49 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

Les Associés décident par ailleurs de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-six mille Euros (36.000,- ) divisé en cent (100) parts sociales de trois cent soixante Euros (360,- ) chacune.»

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 57, rue de la Libération à L-5969 Itzig à L – 5324 Contern, 4 rue des Chaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Contern. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision à prendre par les associés dans la forme prévue pour les modifications statutaires.»

*Troisième résolution:*

Les Associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1 La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale et toujours révocables par elle à la majorité simple; le(s) gérant(s) statutaire(s) ne peu(ven)t être révoqué(s) qu'en respectant les conditions requises pour une modification des statuts.

L'assemblée générale des associés fixe le nombre des gérants et, le cas échéant, leur qualité statutaire, détermine la durée de leur mandat et l'étendue de leurs pouvoirs, y compris les pouvoirs de délégation.

Le(s) gérant(s) est/sont rééligible(s). Le mandat du/des gérant(s) sortant non réélu(s) cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a statué sur un remplacement.

8.2 Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

Ils ont dans leur compétence tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Ainsi, acquérir, vendre des biens immobiliers et/ ou emprunter sous toute forme et en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs est soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des associés représentant  $\frac{3}{4}$  du capital social.

Le ou les gérants pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et détermineront les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La société sera valablement engagée en toutes circonstances:

- soit par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination;
- soit par la signature individuelle ou conjointe du ou des mandataires spéciaux désignés comme indiqués sous 8.2 dans les limites de leurs mandats.

8.4 L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée, à la simple majorité des voix, déterminera le montant des rémunérations fixes et/ou proportionnelles qui seront allouées au(x) gérant(s) et portées en frais généraux indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.»

*Quatrième résolution:*

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Guy Adrien Noel Poirot en qualité de gérant technique de la Société pour le département qui le concerne et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Les Associés décident de supprimer toute référence / désignation des gérants en qualité de gérant technique et / ou gérant administratif ainsi que la référence à des département d'activités.

Aussi, les Associés décident de désigner Madame Lieve Nuyts, précitée en qualité de gérant de la Société et par ailleurs de nommer un nouveau gérant Monsieur Mario Derikx, précité pour un durée indéterminée.

Les Associés décident que la Société sera désormais engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle d'un des deux gérants Madame Lieve Nuyts ou Monsieur Mario Derikx, précités.

Tout acte acquisition, de vente des biens immobiliers et/ ou d'emprunt sous toute forme et en outre de gage, hypothèque, cession ou de tout autre manière grever tout ou partie des actifs de la Société nécessite la signature conjointe des deux gérants précités et l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés comme indiqué à l'article 8 des statuts.

Pour autant que de besoin, les Associés déclarent que les gérants de la Société exercent leurs mandats de gérants sans rémunération et qu'ils n'ont pas la qualité de gérant statutaire.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mario Derikx, Lieve Nuyts, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2011. LAC / 2011 / 23081. Reçu 75.- €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011080867/95.

(110090181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

**Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 3 mars 2011 à Luxembourg que:

1. A été nommé, en qualité de gérant de la société, avec un mandat d'une durée illimitée:



Monsieur Maurice Alain AMON, né le 15 février 1951 à Lausanne (Suisse), demeurant Room 1928 Harbour Grand Hong-Kong 23 Oil Street North Point, à Hong Kong (Chine).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072866/16.

(110080453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Dawn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.349.

---

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mark Houston, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie A et président, avec effet au 13 octobre 2010

2. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat d'administrateur catégorie B, avec effet au 14 février 2011

3. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse à Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 13 octobre 2010

4. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 13 octobre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

5. Nomination de Godfrey Abel avec adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

6. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 14 février 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077727/26.

(110087080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Investimmo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 10 juin 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'Assemblée décide d'acter la dénonciation du siège établi précédemment au 5 rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg, et ce, en date du 6 novembre 2008.

2. L'Assemblée décide de fixer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3. L'Assemblée décide d'acter la démission de tous les organes sociaux, intervenue en date du 6 novembre 2008, en la personne:

- Monsieur Claude Karp, né à Esch-sur-Alzette, le 11.10.1972, domicilié professionnellement au 6 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- Monsieur Said El Gourari, né à Metz (France), le 14.04.1975, domicilié professionnellement au 6 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- LUXEMBOURG TELECOM S.A., société immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67 351, avec siège social au 2 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

Tous les 3 précédemment Administrateurs de la Société;

- Monsieur Claude Karp précité, de sa fonction d'Administrateur-délégué;

- FEGON INTERNATIONAL S.A., société immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 72 287, avec siège social au 6 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

Précédemment Commissaire aux comptes de la Société;

4. Nomination de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsalm (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Gravière, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, Rue de L'Eau L-1449 Luxembourg;

5. Nomination d'un commissaire aux comptes en la personne de la société CeDerLux Services Sàrl, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, afin d'attester les comptes sociaux à partir de l'exercice au 31.12.2010 .

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011083184/37.

(110093512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

### **Integrate, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.927.

### — STATUTS

L'an deux mil onze, le six mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Frédéric PISCH, consultant, né à Creutzwald (France), le 6 septembre 1955, demeurant à F-57650 Fontoy (France), 43, rue du Docteur Ringeissen.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Integrate".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la consultance informatique spécialisée dans le domaine bancaire et en particulier les projets liés à l'activité des salles de marché.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Frédéric PISCH, consultant, demeurant à F-57650 Fontoy (France), 43, rue du Docteur Ringeissen, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Déclaration du comparant*

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Frédéric PISCH, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Pisch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: LAC/2011/21064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 17 mai 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011071586/104.

(110078056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**ElektroLeistungen & Systeme s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MLM Cartes S.à r.l.).**

Siège social: L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.908.

Im Jahre zweitausendelf, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Frau Martine ZIMMER, Kauffrau, geboren in Luxemburg, am 22. Mai 1976, wohnhaft in L-6646 Wasserbillig, 5, rue des Romains;

2° Herr Stephane Josef SCHNEIDER, Kaufmann, geboren in Luxemburg, am 18. Februar 1971, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Bachstrasse 6 (Deutschland).

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannte Erschienene unter 1° ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MLM Cartes S.à r.l., mit Sitz in L-6646 Wasserbillig, 5, rue des Romains, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 151.908, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 2. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 847 vom 23. April 2010.

Frau Martine ZIMMER, vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens, ihre einhundert (100) Anteile in der Gesellschaft MLM Cartes S.à r.l. an den unter 2° vorgenannten Herrn Stephane SCHNEIDER, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der unter 2° vorgenannte Herr Stephane SCHNEIDER, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch den unter 2° vorgenannten Herrn Stephane SCHNEIDER gehalten werden.

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von „MLM Cartes S.à r.l.“ in „ElektroLeistungen & Systeme s.à r.l.“ umzuändern und demnach Artikel 1, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 1. (Absatz 1).** „Es besteht eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ‚ElektroLeistungen & Systeme s.à r.l.‘.“

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde zu verlegen und demnach Artikel 2, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 2. (Absatz 1).** „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.“

*Vierter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern in den Handel mit Elektromaterial, die Planung und Beratung in diesem Bereich sowie die Kabelverlegung im Hochbau und demnach Absatz 1 von Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 3. (Absatz 1).** „Der Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist

- der Handel mit Elektromaterial,
- die Planung und Beratung in diesem Bereich,
- die Kabelverlegung im Hochbau.“

*Fünfter Beschluss*

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates von Frau Martine ZIMMER als alleiniger Geschäftsführer an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

*Sechster Beschluss*

Der Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herrn Stephane SCHNEIDER, vorgenannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Stephane SCHNEIDER, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Der Notar hat den unter 2° vorgenannten Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) abgeschätzt.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Martine Zimmer, Stephane Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mai 2011. LAC / 2011 / 21396. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. Mai 2011.

Référence de publication: 2011073623/73.

(110081685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**Leopard Germany Bero 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.738.

Lors du transfert de parts en date du 12 Mai 2011, la société Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. a transféré toutes ses 100 parts sociales à la société Leopard Germany Bero 2 GmbH & Co. KG.

Dès lors, Leopard Germany Bero 2 GmbH & Co. KG est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mai 2011.

Robert Kimmels

*Gérant*

Référence de publication: 2011072862/14.

(110080720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**SPF Finanz S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.358.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the sixth of June.

Before the undersigned notary Maître Jean Seckler, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Carl-Johan von Christierson, Businessman, residing in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Denmark), here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company SPF Finanz S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, with registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg number B 132458 (hereinafter "the Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21<sup>st</sup> of September 2007, published in the Mémorial C number 2534 of the 8<sup>th</sup> of November 2007.

II.- That the subscribed capital is fixed at forty thousand euros (EUR 40.000) represented by four hundred (400) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, divided into 200 A-Class shares and 200 B-Class shares.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV.- That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the shares have been cancelled.

X.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the company.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend elf.

Den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Carl-Johan von Christerson, selbstständiger Unternehmer, wohnhaft in DK-3490 Kvistgård, Ravnebakkevej 6 (Dänemark), hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Vorerwähnte Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft SPF Finanz S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, H.G.R Luxembourg Nummer B 132458 (hiernach "die Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2534 vom 8. November 2007.

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf vierzigtausend Euro (EUR 40.000) eingeteilt in vierhundert (400) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100) aufgeteilt in 200 Aktien der Kategorie A und 200 Aktien der Kategorie B.

III.- Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Aktien annulliert worden sind.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juin 2011. Relation GRE/2011/2186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 15. Juni 2011.

Référence de publication: 2011080982/94.

(110090427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

#### **Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072867/10.

(110080632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.



**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 137.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011072882/14.

(110080474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 141.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011072884/14.

(110080772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.469.

*Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2011*

Les mandats de:

*Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Giampaolo HENAUER, Entrepreneur, né le 28 août 1945 à Kesswil TG, Suisse, demeurant à CH-6864 Arzo, Suisse,
- Monsieur Ricardo Braglia, Entrepreneur, né le 17 janvier 1960 à Lamone TI, Italie, demeurant à 9, Via San Salvatore, CH-6913 Carabbia.

*Administrateur de catégorie B*

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
  - Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek. Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- sont reconduits avec effet rétroactif au 21 avril 2011 pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2011.

Certifié sincère et conforme  
ESKER INTERNATIONAL S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011077753/26.

(110086873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 95.859.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 9 mai 2011*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier Legrain, administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;
- Monsieur Jean Bodoni, administrateur, demeurant au 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Monsieur Georges Nordmann, administrateur, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux; et du Réviseur d'entreprises agréée Ernst & Young Luxembourg, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88019;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011074138/20.

(110082635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Neucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.851.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Enda Woods, né le 4 avril 1972 à Dublin, domicilié à Coppins, Kilmore Avenue, Killiney, Irlande, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Ciaran McNamara, né le 14 avril 1974 à Roscommon, domicilié à Seafeld Lodge, Seafeld Avenue, Monkstown, Irlande, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072917/16.

(110080909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Abacus Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall.

R.C.S. Luxembourg B 160.925.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le douze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Egbert VAN DEN BERG, informaticien, demeurant à L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée , Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ABACUS SOLUTIONS S.A.» (ci-après la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi. Par simple décision de l'Administrateur Unique ou du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la commercialisation de toute activité liée à l'informatique, en occurrence le conseil, le développement de logiciels et les prestations de services.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger d'agir en tant que:

- agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et notamment, la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelle des établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger;
- opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et notamment le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger; ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés;
- la société preste également une activité de conseil en produits informatiques;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.

## **Titre II. Capital, Actions, Cession**

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000.-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Actions.** Toute action est indivisible. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toutes les actions émises sont inscrites au registre des actionnaires qui est tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société; ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

**Art. 7. Cessions.** Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires. Elles peuvent être cédées sans restriction à des descendants du premier ordre (partenaires/enfants). Les clauses qui suivent de cet article 7 s'appliquent à toute personne à l'exception des descendants du premier ordre (partenaires/enfants). Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non actionnaires que moyennant l'agrément donné en assemblée générale ou autrement, par les actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social. Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les actionnaires restants ont un droit de préemption. L'actionnaire cédant notifie au président du Conseil et à chacun des actionnaires le projet de cession, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, l'identité du cessionnaire, le prix offert et les conditions de la cession. Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption au prorata de sa participation dans la société sur les actions dont la cession est envisagée. Il exerce ce droit par voie de notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'actionnaire cédant et au président au plus tard dans les trente (30) jours de la notification émanant de l'actionnaire cédant en précisant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir. Lorsque le nombre total des actions que les actionnaires ont déclaré vouloir acquérir est supérieur au nombre d'actions dont la cession est projetée, et faute d'accord entre eux sur la répartition desdites actions dans le délai des trente (30) jours, les actions concernées sont réparties entre eux par le président au prorata de leur participation dans le capital social, avec répartition des restes à la plus forte moyenne, mais dans la limite de leur demande. Si, lors d'une cession, le droit de préemption des actionnaires n'absorbe pas la totalité des actions dont la cession est projetée, la société peut, en vertu d'un droit de préemption subsidiaire, acquérir les actions concernées non préemptées suivant les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Elle dispose, à cette fin, d'un délai complémentaire de trente (30) jours. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le président du Tribunal de commerce de Luxembourg. Au cas où le prix fixé serait inférieur au prix proposé dans l'offre de cession, le cédant est libre de retirer l'offre.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 8. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9. Organisation du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

**Art. 11. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 12. Engagements.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 13 des statuts.

**Art. 13. Gestion.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 14. Décisions du Conseil d'Administration.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, e-mail, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 15. Actions judiciaires.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique en respectant les limites de ce mandat, fixées par le Conseil d'Administration.

**Art. 16. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six ans. Il leur est remis en fin de chaque année sociale par l'administration un état résumant la situation active et passive. Les commissaires doivent soumettre à l'assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Leur responsabilité, en tant qu'elle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.

**Art. 17. Responsabilités.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relative aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 18. Réunion.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la commune du siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. L'Assemblée régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'entrée d'un nouvel actionnaire est soumise à l'approbation de l'ensemble des actionnaires en Assemblée générale.

L'Assemblée est convoquée par le Conseil par lettre recommandée envoyée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date fixée ou par remise en main propre et signature d'un accusé de réception.. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, requérir le Conseil de convoquer l'Assemblée

Chaque action donne droit à une voix. Les procès-verbaux des séances de l'assemblée générale sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'Assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

**Art. 19. Assemblée générale extraordinaire.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant

le cinquième du capital social ou, suite à l'absence d'actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social, dans le cadre d'une première assemblée générale extraordinaire. Dans le cadre d'une assemblée extraordinaire, toutes les décisions sont prises sur base des actionnaires réellement présents. Les décisions portant sur des majorités de soixante-quinze pour cent (75%) nécessitent un accord de soixante-quinze pour cent (75%) des actionnaires représentés.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation, Juridiction**

**Art. 22. Dissolution.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale avec un accord des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23. Loi applicable et Juridiction.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures s'appliquent partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts. Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi luxembourgeoise et soumises à la juridiction des tribunaux luxembourgeois compétents.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les trois mille trois cents (3.300) actions ont été souscrites par Monsieur Egbert VAN DEN BERG, informaticien, demeurant à L-8441 Steinfert, 17, Cité Manzendall.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par versements en espèces, de sorte que la somme de HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 8.250.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

##### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Egbert VAN DEN BERG, informaticien, demeurant à L-8441 Steinfert, 17, Cité Manzendall, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:



La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

4) Le siège social est fixé à L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. VAN DEN BERG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2011. Relation: ECH/2011/870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070334/253.

(110077775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

### **Osdi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 13.416.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OSDI» établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée originellement sous la dénomination de "AIDI" suivant acte reçu par Maître Aloyse WEIRICH, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 novembre 1975, publié au Mémorial C numéro 43 du 3 mars 1976, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13416.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> mars 2005, publié au Mémorial C numéro 624 du 28 juin 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, du 4 mai 2011 et du 13 mai 2011.

b) au Lëtzeburger Journal les 4 et 13 mai 2011.

- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence établie par le bureau et reconnue exacte par l'assemblée.

Après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui, aux formalités de l'enregistrement. Y demeureront également annexées, pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires respectifs, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- Qu'il résulte de ladite liste de présence susmentionnée que sur les trente mille (30.000) actions représentatives de l'entière du capital social de TROIS MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS (US\$ 3.000.000.-), vingt-huit mille douze (28.012) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, ce qui correspond à plus de la moitié du capital social.

- Que dès lors, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.



2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011 Relation: EAC/2011/6902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072932/71.

(110080657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072885/10.

(110081042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011072888/14.

(110080892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011072890/14.

(110081029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Phoenix Acquisition Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.966.320,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 66.455.

*Extrait d'un certificat émis en date du 8 février 2011*

Il résulte d'un certificat émis en date du 8 février 2011 par le Registre des Sociétés des Bermudes (Bermuda Registrar of Companies) que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir Phoenix Bermuda L.P., un limited partnership of droit des Bermudes, est désormais établi au 42 Reid Street, 6<sup>th</sup> Floor, Hamilton HM 12, Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lybra Acquisition Company S.à r.l. en liquidation volontaire

Signature / ...

*Un Mandataire / Liquidateur*

Référence de publication: 2011072938/16.

(110080483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Lux Home Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 138.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072892/10.

(110080889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 265A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 84.943.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2011:*

Les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur, Denis Grzegorzewski de son poste d'administrateur.

Les actionnaires décident de nommer avec effet immédiat comme nouvel administrateur, Madame Nabila Baghdad demeurant professionnellement au 265A, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011072894/14.

(110080836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 967.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

*Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of shareholders held at the registered office on 3<sup>rd</sup> June, 2011*

The meeting approves the resignation of Mrs Catherine Koch from her position of B manager of the company with effect as from May 16, 2011.

The meeting resolves to appoint as new B manager with effect as of 16 May 2011 and for an unlimited period:

- Mrs Laetitia Jolivalt, born on 29 May 1984 in Thionville (France), having her professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2011*

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant B de la société avec effet au 16 mai 2011.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 16 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Madame Laetitia Jolivalt, née le 29 mai 1984 à Thionville (France), ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

*Pour FP-EMV Sàrl*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011077775/26.

(110087104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Wincom Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 89.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

*Pour: WINCOM INVESTMENT S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Cindy SZABO / Nathalie PAQUET-GILLARD*

Référence de publication: 2011087158/15.

(110097103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Whitebay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087156/10.

(110097118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Whitebay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087155/10.

(110097115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Wengler-Stein s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 36, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 29.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087154/10.

(110096590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Parfipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JUIN 2011.

*Pour: PARFIPAR S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011087123/15.

(110097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**PERSEO Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 99.993.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul SCHMITZ, administrateur de sociétés, résidant à NL-3707 GA ZEIST,  
ici représenté par son mandataire Monsieur Alain VASSEUR, consultant, demeurant à Holzem,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 04 mars 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de PERSEO LUXEMBURG GMBH, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.993 (la "Société"), constituée en date du 23 mars 2004 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 545 du 26 mai 2004.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros), entièrement libéré.

III.- Le comparant, en sa qualité de seul et unique associé de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Le comparant en tant que seul et unique associé de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Le comparant s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et des obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il sera procédé à l'annulation du registre des associés.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de l'adresse suivante: Platolaan 3, NL-3707 Zeist, Pays-Bas.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 950.-EUR (neuf cent cinquante euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VASSEUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25096. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077947/51.

(110086695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

#### **United Intercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour: UNITED INTERCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Nathalie PAQUET-GILLARD

Référence de publication: 2011087150/15.

(110097109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---